

Bâtir ensemble un Québec solidaire

Cahier de participation au programme

Enjeu 3

Pour une société solidaire et écologique
Justice sociale – Éducation – Santé – Culture

programme.quebecsolidaire.net



Recyclé

Contribue à l'utilisation responsable
des ressources forestières
www.fsc.org Cert no.
© 1996 Forest Stewardship Council



Introduction

Vous avez maintenant sous les yeux le troisième « Cahier de participation » à l'élaboration du programme de Québec solidaire. Ce cahier s'inscrit dans la grande démarche de démocratie participative entreprise depuis 2008 par Québec solidaire. L'objectif : élaborer ensemble notre programme politique, notre projet de transformation de la société québécoise.

Ce projet emballant ne pourra cependant pas se réaliser sans vous. Nul besoin d'avoir un doctorat en science politique pour participer ou encore de maîtriser parfaitement tous les rouages du monde politique : tout ce dont nous avons besoin, ce sont vos idées et votre enthousiasme. N'hésitez pas !

Intitulé *Pour une société solidaire et écologique*, ce cahier soulève la question des *missions fondamentales de l'État en matière de justice sociale, d'éducation, de santé et de culture* et aborde plus précisément les quatre thèmes suivants :

- › Comment assurer la justice sociale dans un Québec solidaire ?
- › Pour une éducation plus juste, plus égalitaire, plus démocratique
- › Comment assurer le droit à la santé et à des conditions de vie saines ?
- › Comment mettre en oeuvre une culture solidaire ? – Vers une véritable liberté d'expression

Certaines des propositions déjà adoptées dans le cadre des plateformes électorales de 2006 et de 2008 sont conformes à notre définition de programme. Puisque le débat sur ces questions a déjà eu lieu, elles ne sont pas soulevées dans le présent cahier. Ainsi les éléments de plateforme suivants seront intégrés au programme :

- › Régime public et universel d'assurance-médicaments,
- › Pharma-Québec,
- › Gratuité scolaire
- › Fin des subventions aux écoles privées
- › Réduction de nombre d'élèves par classe
- › Renforcement de la portée juridique des droits sociaux et économiques

Table des matières

La démarche	4
Enjeu 3 – Missions fondamentales de l'État en matière de justice sociale, d'éducation, de santé et de culture	5
1. Comment assurer la justice sociale dans un Québec solidaire ?	8
2. Pour une éducation plus juste, plus égalitaire, plus démocratique	11
3. Comment assurer le droit à la santé et à des conditions de vie saines ?	16
4. Comment mettre en oeuvre une culture solidaire ? - Vers une véritable liberté d'expression	19
Et maintenant, contribuez :	27

La démarche

Première phase : Les cercles citoyens

Le Cahier de participation sera le principal instrument de la première phase des débats autour de ce nouvel enjeu. Ce cahier sera accompagné d'un cahier de formation et d'un lexique (disponibles sur le site du programme, programme.quebecsolidaire.net) afin de faciliter la participation des membres et aussi des non-membres aux débats.

Notre Déclaration de principes dit en effet que *[la] politique doit être repensée dans le sens d'une démocratie participative qui doit être exercée dans les villes, villages, quartiers, ainsi que dans toutes les instances de notre parti. Les solutions aux problèmes émergeront des espaces de délibération encourageant la participation de toutes et de tous.* Dès lors, la discussion intègre non seulement les membres du parti, mais aussi, par le biais des cercles citoyens, l'ensemble des citoyen-nes qui veulent y participer.

Ces cercles citoyens sont composés de trois personnes ou plus, dont au moins une doit être membre de Québec solidaire. Les autres personnes peuvent être par exemple des ami-es, des collègues de travail, la famille ou encore des militant-es d'un groupe. Les cercles se rencontrent pour discuter des questions et des pistes de réflexion soulevées dans ce cahier.

Important : les pistes de réflexion proposées ne sont que des options possibles. Elles ne sont donc pas exhaustives, et ne s'excluent pas nécessairement l'une l'autre.

Toutes vos idées et propositions sont les bienvenues et contribueront à enrichir le débat. Vous n'avez pas à aborder toutes ces questions : nous vous invitons à faire un choix selon vos champs d'intérêt, ou à formuler vos propres questions se rapportant aux mêmes thèmes.

Comme lors de l'Enjeu 2, nous acceptons les contributions individuelles. Nous vous encourageons cependant à créer des cercles citoyens, le partage de réflexion étant toujours très constructif.

Comment présenter vos contributions :

Les contributions doivent inclure

- › un texte d'explication ou des notes explicatives
- › des propositions

Ces contributions, incluant les explications et les propositions, ne doivent pas dépasser 800 mots. Il est très important de respecter ce nombre maximum de mots.

Par ailleurs, nous vous demandons d'inscrire sur votre document de contribution le numéro du thème dont vous traitez ou de la proposition, tirée du cahier de participation, sur laquelle porte votre contribution.

Comment transmettre vos contributions :

- › Par la poste, en remplissant le formulaire à la fin de ce cahier. L'adresse d'envoi est sur le formulaire.
- › Via le site Web : écrivez directement votre contribution sur le site du programme, programme.quebecsolidaire.net
- › Par courriel : programme@quebecsolidaire.net

2e phase : Cahier de perspectives, conférences thématiques et camp de formation

La deuxième phase débutera, à la fin de l'été prochain, par la tenue d'un camp de formation portant sur le Cahier de perspectives. Ce dernier présentera les principales orientations qui se seront dégagées des contributions. Des conférences thématiques auront aussi lieu lors de ce camp de formation pour alimenter les discussions et présenter les débats sur les différents enjeux.

3e phase : Assemblées générales, Cahier synthèse et congrès

Finalement, les membres de Québec solidaire seront appelés à formuler des amendements et des propositions alternatives à celles du Cahier de perspectives en participant aux activités de leur association.

La synthèse de cet exercice sera présentée dans un Cahier synthèse. Les membres auront aussi à se prononcer sur ce cahier lors d'assemblées générales et à nommer des délégué-es en vue du congrès d'orientation.

Le site Web du programme, un outil central pour la démarche sur le programme

En plus du Cahier de participation et du cahier de formation, Québec solidaire met à votre disposition le site Web programme.quebecsolidaire.net. Vous trouverez sur ce site des vidéos, des textes, les contributions des cercles citoyens et des individus, un calendrier des activités et bien d'autres choses. Nous vous invitons à le visiter régulièrement pour vous informer et suivre les débats.

Des personnes-ressources disponibles pour les associations

Des personnes-ressources de la Commission politique seront à la disposition des associations. Ces personnes peuvent répondre à vos questions sur les différents thèmes de l'enjeu 3 par courriel ou par téléphone, et peuvent même participer à vos rencontres si vous le jugez nécessaire. Vous trouverez leurs coordonnées sur le site du programme.

Enjeu 3 – Missions fondamentales de l'État en matière de justice sociale^a, d'éducation^b, de santé^c et de culture^d

Une bonne partie des services publics dont bénéficie aujourd'hui la société québécoise sont le fruit des luttes populaires menées notamment par les femmes, les travailleuses et travailleurs et les groupes communautaires. Par leurs mobilisations, les classes populaires ont créé un rapport de force qui a obligé les gouvernements à répondre, au moins partiellement, à leurs besoins. Les services publics fournis par l'État favorisent la solidarité et l'égalité des citoyen-nes et apportent une mesure importante de sécurité aux couches populaires, atténuant la précarité qui est leur condition « normale » sous le capitalisme.

Dans un Québec solidaire, l'État est un instrument du peuple dont la volonté se réalise entre autres à travers les services publics. Ceux-ci doivent être offerts dans le respect des droits fondamentaux – économiques, sociaux et culturels. Ce faisant, l'État assure à la fois la création et le partage d'une partie de la richesse collective, tout en favorisant le développement et la participation de toutes et de tous.

Le statut de citoyen-ne

Aujourd'hui, au Québec, les citoyen-nes ne sont guère impliqués dans le débat sur les services publics. On nous considère plutôt comme « usagers », « clients », « bénéficiaires », « contribuables » ou « consommateurs ». Le choix de ces mots reflète une vision de société qui s'éloigne du bien commun et des droits fondamentaux.

Par le statut de citoyen-ne, chaque personne devrait avoir notamment le droit – et donc le pouvoir et la responsabilité – de participer aux débats et aux décisions qui nous concernent. Comme citoyen-nes nous sommes solidaires de l'ensemble des personnes habitant le Québec, dotées des mêmes responsabilités et des mêmes droits. Cela nous appelle à considérer les services publics non seulement du point de vue de nos intérêts personnels immédiats, mais aussi du point de vue de la collectivité locale, régionale ou nationale qu'ils doivent servir. Ces services ne sont pas simplement une dépense importante de l'État : ils sont d'abord et avant tout un investissement, une richesse collective et, par conséquent, une responsabilité à assumer ensemble. Plutôt que de nous transformer en usagers dépendants, dans un Québec solidaire, la mission de l'État est indissociablement liée à la participation citoyenne, à l'exercice des droits sociaux, mais aussi aux responsabilités quant à l'orientation et à la gouvernance de ces services; ce sont les citoyen-nes qui exercent leur pouvoir à travers la démocratie participative.

Plusieurs conditions sont nécessaires pour que cette prise en charge, et la participation démocratique qu'elle suppose, se réalisent. Parmi ces conditions : du temps libre, de l'information, une éducation citoyenne, et un gouvernement qui facilite cette participation par des mesures, des politiques, des campagnes de sensibilisation qui valorisent et encouragent l'implication citoyenne.

-
- a Dans le cadre de cet enjeu, seule la partie relative à la justice sociale sera abordée. Les questions plus larges relevant de la justice formelle et de la sécurité publique seront abordées ultérieurement.
 - b L'éducation comprend ici les quatre ordres d'enseignement (primaire, secondaire, collégial, université), la formation continue et l'éducation populaire.
 - c La santé comprend ici les conditions de vie et les services sociaux.
 - d La culture comprend ici la langue et les communications.

Notes

Le rôle de l'État

Les gouvernements qui se sont succédé au cours des dernières décennies, en bons défenseurs des intérêts des pouvoirs économiques et financiers, ont tour à tour remis en question le rôle de l'État dans les services publics. Ce dernier suit de plus en plus le modèle de l'État entreprise, au service des entreprises : les services publics doivent être productifs, rentables. Cela s'est traduit par moins de budget et moins de services offerts, d'où un rôle toujours plus grand du secteur privé dans les services traditionnellement considérés comme publics. Certains services ont même été privatisés (ex. : chirurgies pour cataracte, hanche, genou...).

Les critères marchands ont été placés au cœur de l'action publique (palmarès d'écoles ou d'hôpitaux performants, projets pour rendre le secteur privé majoritaire aux conseils d'administration des cégeps et universités...). En généralisant le libre-échange, les États ont placé les travailleuses et travailleurs de la planète en concurrence les uns avec les autres et se sont attaqués à la souveraineté populaire. La mission des services publics a été redéfinie de façon à rendre la population plus « utile » en augmentant son employabilité et sa productivité. Pour ce faire, l'État cherche aussi à réduire le pouvoir des organisations syndicales et à diminuer la protection sociale.

Comme chaque fois que le gouvernement se désengage, ce sont surtout les plus défavorisé-es qui souffrent des baisses de services, et particulièrement les femmes. Ce sont aussi des femmes, majoritaires parmi les employé-es des services publics, qui sont le plus touchées par les mises à pied ou par l'obligation de faire des heures supplémentaires. La quête du déficit zéro et les mises à la retraite massives des années 1990, comme les autres compressions budgétaires des dernières décennies, prétendaient éliminer les déficits budgétaires et réduire la dette. En réalité, le déficit a simplement été déplacé : l'État a dépensé moins, mais les personnes privées de services ont dû compenser ce manque, en argent ou autrement. De plus, dans beaucoup de cas, un service non rendu a occasionné un problème plus grave pour lequel l'État a quand même dû payer. Par exemple, on accorde des budgets insuffisants aux soins à domicile, il en résulte des réductions de services, et les malades aboutissent à l'urgence.

Les organisations privées

Au cours des dernières années, on a vu les organisations privées (grands philanthropes, entreprises, fondations privées [Ex : Fondation Chagnon¹], etc.) investir le champ des programmes sociaux et de la lutte à la pauvreté. Cette incursion du privé est loin d'être désintéressée. En effet, de généreuses exemptions fiscales sont octroyées aux donateurs; ceux-ci influencent de plus en plus les politiques et programmes gouvernementaux en imposant leurs priorités; des partenariats sont conclus entre le gouvernement et ces philanthropes, etc. Cet octroi d'une plus grande place aux entreprises

privées et aux grands philanthropes, comme le retrait de l'État, fait partie d'une tendance mondiale vers une privatisation des services publics.

Les options politiques

Quelles responsabilités doivent revenir à l'État ? Comment doit-il les assumer ?

D'un côté, les tenants de l'« État minimal » utilisent tout leur pouvoir politique et économique, y compris en fabriquant l'opinion publique, pour promouvoir un État qui s'occupe surtout de soi-disant défense et sécurité et qui, pour le reste, laisse agir les « forces naturelles du marché ». De l'autre côté, celui où se situe Québec solidaire, les tenants de *la justice sociale, de l'égalité et de la solidarité* [considèrent que l'État] *doit intervenir pour garantir le respect des droits humains, redistribuer la richesse et encadrer l'économie [...] pour qu'elle soit davantage au service des personnes et des collectivités*²

Selon ce dernier point de vue :

- › l'éducation, tout comme la santé et la culture, doivent être considérées dans une finalité de développement humain et de justice sociale;
- › les services de santé et d'éducation ne sauraient être soumis au marché ou à des intérêts particuliers; ils participent plutôt à l'épanouissement des personnes, au bien commun, et à l'avancement de la société;
- › la culture n'est pas une simple marchandise que les plus nantis peuvent se payer ou un moyen d'asservissement au service des grands possédants et de leur idéologie, mais bien le reflet et l'expression de la créativité d'une collectivité ou d'un peuple;
- › la justice sociale doit assurer la protection des droits fondamentaux, parmi lesquels se retrouvent les droits économiques, sociaux et culturels.

En pratique, les responsabilités de l'État et sa manière de les assumer sont surtout déterminées par l'orientation politique d'un gouvernement, ou d'un parti porté au pouvoir. L'orientation de Québec solidaire est énoncée dans sa Déclaration de principes :

*Québec solidaire se voue entièrement à la défense et à la promotion du bien commun. En d'autres mots, il fait primer l'intérêt de la collectivité sur l'intérêt d'une minorité possédante. Il consacre son énergie à la recherche de l'égalité et de la justice sociale, au respect des droits individuels et collectifs. Il reconnaît l'interdépendance des humains entre eux et avec la nature*².

Québec solidaire a donc pour objectif de mettre en place et renforcer au plan local, régional et national les conditions qui permettront le développement social, soit *un ensemble de processus d'amélioration des conditions de vie et des potentiels individuels et collectifs*³ et ce, dans le contexte d'un développement économique respectant les limites de la nature et soucieux de justice sociale.

Consultation

C'est dans ce contexte que nous sommes appelé-es à réfléchir à la mission de l'État en matière de justice sociale, d'éducation, de santé et de culture. Cela suppose de nous poser des questions qui seront spécifiques à chacun de ces domaines, mais aussi des questions communes à l'ensemble de ces domaines. Par exemple,

1. **Dans une optique de démocratie participative et pour mieux réaliser les principes fondateurs de Québec solidaire quant au bien commun, à l'égalité et à la justice sociale, quels grands principes devraient régir une administration publique solidaire ? Quel rôle devrait-on attribuer à l'État et aux institutions publiques dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la culture ? Quel rôle devraient jouer les citoyennes, les collectivités locales et régionales, les groupes sociaux et communautaires, pour définir les services publics et leur gouverne ? Comment devraient-ils jouer ces rôles respectifs ?**
2. **Quels services publics faudrait-il mettre en place pour garantir les droits individuels et collectifs de toutes et de tous ? Quels mécanismes faudrait-il instaurer pour développer un pouvoir citoyen véritable sur les différentes institutions (ex. : hôpitaux, CLSC, écoles, universités, conseils régionaux de la culture, médias...) ? Comment intégrer toutes les catégories de citoyen-nes aux débats entourant les services publics, mais aussi à la prise de décisions et à la gestion ? En bref, comment les services de santé, d'éducation, de soutien à la culture et les programmes sociaux devraient-ils être dispensés, financés, organisés et dirigés ?**
3. **Comment s'assurer que les services publics répondent aux besoins de l'ensemble de la population, avec une attention particulière pour les besoins spécifiques (ex. : femmes, travailleuses et travailleurs, immigrant-es, groupes marginalisés), et qu'ils poursuivent leur finalité (de justice sociale, d'éducation, de santé et de culture) sans être instrumentalisés ou subordonnés à la logique du marché ?**
4. **Les entreprises privées, les fondations privées ont-elles un rôle à jouer dans les services publics ? Si oui, lequel, à quelles conditions et avec quels pouvoirs ?**
5. **Quel est le meilleur moyen de garantir l'accessibilité et l'universalité des services ?**

Notes

1. Comment assurer la justice sociale dans un Québec solidaire ?

Souvent décrié comme étant au service des mieux nantis (particuliers et entreprises), le système de justice actuel a complètement évacué les questions de justice sociale de son champ de compétence et d'intervention. Or, un parti comme Québec solidaire qui prône des valeurs de justice sociale, de solidarité, d'égalité, de féminisme, d'écologisme et de démocratie participative doit repenser les politiques, les programmes sociaux, les normes et les lois actuelles de façon à réaliser le projet de société auquel il aspire.

1.1 Assurer les droits économiques, sociaux et culturels en droit interne

Les politiciens qui se sont succédé tant à Ottawa qu'à Québec ont toujours refusé la justiciabilité^e de nombreux droits humains fondamentaux et au premier chef, les droits contenus dans le Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels (PIDESC).⁴ Ce Pacte – ratifié par le Canada (et le Québec) – reconnaît notamment le droit au logement, à des mesures d'assistance sociale, à un revenu décent, à la santé, à l'éducation et à la culture. Actuellement, certains droits économiques et sociaux se retrouvent dans la Charte québécoise, mais ils n'ont pas préséance sur les autres lois, ce qui réduit considérablement leur portée juridique. La nécessité d'intégrer ces droits dans la Charte québécoise et de reconnaître leur pleine valeur et leur préséance sur toute autre loi a déjà été reconnue dans les engagements électoraux de Québec solidaire.

Cependant, la simple intégration dans la Charte québécoise ne suffit pas à garantir que les droits énoncés seront respectés. Des politiques économiques et sociales, de nouvelles structures et des programmes sociaux doivent assurer que la pleine réalisation des droits économiques, sociaux et culturels se fasse le plus rapidement possible, que les aspects fondamentaux de chaque droit soient garantis de façon immédiate et qu'aucune discrimination n'ait lieu dans l'exercice de ces droits, comme prescrit par le Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels (PIDESC).

1.1.1 Outre le recours aux tribunaux, par quel mécanisme ou instance pourrait-on s'assurer que le gouvernement œuvre afin d'améliorer constamment la réalisation des droits économiques sociaux et culturels ?^f Quelle serait la composition de cette instance ou de ce mécanisme ? (Serait-ce un vérificateur général ? Un ombudsman ? Un comité de citoyen-nes et d'experts ? Quelle place pour les élu-es ? Et les groupes sociaux ?) **Quels seraient ses pouvoirs ?**

1.2 Lutte à la pauvreté et répartition de la richesse

Afin de garantir la réalisation et le respect des droits économiques sociaux et culturels des Québécois-es, il faut mettre en place des mesures et des programmes qui permettent une plus grande répartition de la richesse de façon à éliminer la pauvreté. Ce faisant, on ne doit pas oublier que la pauvreté se décline avant tout au féminin, qu'elle touche de façon prépondérante les personnes vivant avec des limitations fonctionnelles, les autochtones et les personnes issues de minorités visibles.

Comment garantir à tous et toutes un niveau de vie qui permet de sortir de la pauvreté ?^g

1.2.1 Devrait-on privilégier des programmes universels^h (ex. : allocations familiales, CPE) ? des programmes ciblés (ex. : sécurité du revenu, aide juridique, programmes de réinsertion en emploi) ?

1.2.1.1 Y a-t-il lieu d'ajouter des mesures ? Si oui, lesquelles et selon quelle formule ?

1.2.1.2 Les mesures et programmes existants devraient-ils être améliorés ? Si oui, lesquels et de quelle façon ?

1.2.2 Devrait-on adopter la mise en place d'un revenu de citoyenneté ? D'un revenu minimum garanti ? Si oui, quelle formule devrait-on favoriser ?

1.2.3 Devrait-on tendre vers l'élargissement des services publics gratuits ou à faible coût ? Si oui,

e Justiciabilité (définition) : reconnaître, dans des textes de lois, certains droits (ex. : le droit à la sécurité est reconnu par les Chartes, mais pas le droit au logement.)

f Par exemple : comment s'assurer que le gouvernement investisse suffisamment dans la construction de logements sociaux ? Comment s'assurer que tous ont droit à un revenu décent ? Qu'est-ce qu'un revenu décent ?

g Les contributions faites dans le cadre de l'enjeu 2 sur ce sujet seront accessibles sur le site du programme et prises en compte dans la rédaction du cahier de perspective.

h Un programme universel est accessible à toute personne, peu importe ses revenus.

quels services cela devrait-il inclure ? Est-ce que ces tarifs préférentiels (ou la gratuité) devraient être accessibles à tous et toutes, peu importe leur revenu ?

- 1.2.4 Certains groupes de la société se retrouvent de façon prépondérante parmi les personnes en situation de pauvreté : les femmes, les familles monoparentales, les autochtones, les minorités visibles et les personnes d'immigration récente. De quelle façon devrait-on s'attaquer à la pauvreté vécue par ces groupes ?**
- 1.2.5 Comment s'assurer que les droits économiques, sociaux et culturels des autochtones soient respectés (accès à l'eau potable, électricité, revenu décent, etc.) ?**

1.3 Régime de retraite

La rente de retraite du Régime de rentes du Québec (RRQ) peut être versée dès l'âge de 60 ans au travailleur ou à la travailleuse qui a cotisé au régime durant sa vie active. À partir de 65 ans, la pension de la sécurité de la vieillesse, versée par le fédéral, s'ajoute à la rente de retraite. Ces revenus peuvent actuellement être complétés par des régimes complémentaires de retraite (REER, fonds de pension privé, etc.), mais 38 % de la population n'ont que le RRQ et la pension de la sécurité de la vieillesse lors de leur retraite. En 2008, 54 % des femmes retraitées et 44 % des hommes retraités recevaient le Supplément de revenu garanti réservé aux personnes à faible revenu⁵. Ainsi, près de 50 % des retraité-es sont considéré-es à faible revenu.

- 1.3.1 Comment éliminer la pauvreté chez les retraité-es et les personnes âgées ?**
- 1.3.2 Devrait-on bonifier, modifier ou remettre en question les régimes de retraite existants ? Si oui, comment ? Quel devrait être le rôle des employé-es et celui des employeur-es pour assurer des revenus de retraite décents à tous et toutes ?**
- 1.3.3 Comment assurer un revenu décent pour les femmes qui ont été à l'extérieur du marché du travail pour prendre soin de proches ?**
- 1.3.4 Devrait-on revoir le rôle et la place que prend actuellement l'épargne personnelle pour assurer une retraite décente ?**

Notes

1.4 Comment réduire les écarts de richesse et les inégalités sociales?

La pauvreté ne se limite pas uniquement à la pauvreté absolue, qui se calcule en fonction du revenu individuel des personnes. Elle inclut également la pauvreté relative qui découle des inégalités sociales. Par inégalités sociales, on entend les écarts de richesse qui font en sorte qu'une partie de la population n'a pas les moyens de se payer certains services ou biens pourtant considérés de plus en plus essentiels par la majorité des gens (accès internet, nouvelles technologies, loisirs, etc.). Les inégalités sociales ont un impact sur les logements auxquels les gens ont accès, sur les aliments qu'ils peuvent se payer, sur les loisirs auxquels ils ont accès, sur l'environnement dans lequel ils grandissent et meurent. Ces inégalités sont le résultat de choix politiques, économiques et sociaux. Dans ce contexte, réduire les écarts de richesse et les inégalités sociales vise à permettre que tous et toutes aient un égal accès au bien-être, à un environnement sain, à l'ensemble des services, loisirs et biens matériels. Bref, c'est tendre vers une société égalitaire, vers l'élimination des classes sociales.

1.4.1 Devrait-on imposer une taxe sur la fortune ?

1.5 Comment assurer le droit au logement ?

Un logement adéquat pour les besoins des ménages, abordable, salubre et sécuritaire est fondamental afin de garantir les droits de tous et toutes. Or, de nombreux obstacles entravent l'accès à un logement de qualité : spéculation immobilière, locataires qui enfreignent les lois existantes ou qui n'assument pas leurs responsabilités, coût des logements, logements qui ne correspondent pas aux besoins des familles, etc. Actuellement, bien que le gouvernement ait investi – insuffisamment – pour la construction de HLM et de coopératives d'habitation, le secteur privé gère la majeure partie du parc locatif.

Rôle du privé et de l'État dans le secteur locatif

1.5.1. Devrait-on limiter le rôle et la place que prend actuellement le privé dans le secteur locatif ? Si oui, comment et à quelles conditions ?

1.5.2 Devrait-on limiter la spéculation sur les immeubles à logement ? Sur les résidences ? Si oui, comment et à quelles conditions ?

1.5.3 La mixité sociale est-elle un objectif à rechercher ? Si oui, comment le développement du secteur locatif et résidentiel peut-il y contribuer ?

1.5.4 Québec solidaire devrait-il privilégier le développement du logement social, notamment coopératif ? Dans quelle mesure et selon quelles balises ?

Propriété privée

1.5.5 Devrait-on favoriser l'accès à la propriété résidentielle ?

Assurances

1.5.6 Afin de permettre à tous et toutes d'avoir des assurances habitation, l'État devrait-il offrir des assurances ou développer des modes d'assurance autres que ceux offerts actuellement par le secteur privé (ex. : coopératives d'assurance, programmes étatisés, etc.) ?

Planification et construction résidentielle

1.5.7 L'État a-t-il un rôle à jouer dans la planification du développement résidentiel ? Sinon, comment s'assurer que les logements et/ou maisons soient abordables et correspondent aux besoins des familles ? Si oui, quel devrait être son rôle et ses pouvoirs ? Quels sont ceux des instances locales et régionales ?

1.6 Expropriation de résidents

Dans le passé et encore maintenant, le gouvernement et l'entreprise privée ont procédé à de nombreuses expropriations. On n'a qu'à penser au parc Forillon en Gaspésie, à Malartic en Abitibi, à l'échangeur Turcot à Montréal, à l'aéroport de Mirabel, etc. Des négociations de gré à gré entre les citoyen-nés visés-es et les gouvernements ou l'entreprise privée ont souvent mené à des dédommagements insuffisants voire à des expropriations brutales.

1.6.1 Devrait-on permettre les expropriations par l'entreprise privée ? Si oui, dans quelles circonstances ?

1.6.2 Devrait-on permettre les expropriations par le gouvernement ? Si oui, dans quelles circonstances ?

1.6.3 Advenant que des expropriations soient permises sous certaines conditions, comment améliorer le rapport de force des citoyen-nés expropriés afin de leur garantir de justes indemnités ? Comment assurer que les locataires aient aussi droit à de justes indemnités ?

2. Pour une éducation plus juste, plus égalitaire, plus démocratique

Nous proposons d'analyser la réalité du système d'éducation à partir des missions suivantes :

- › favoriser le développement, la transmission, l'appropriation de la connaissance et des savoirs dans divers champs de l'activité humaine ainsi que former l'esprit critique des élèves et des étudiant-es pour leur permettre de mieux comprendre le monde afin de le transformer et de le rendre plus juste et démocratique⁶;
- › permettre l'apprentissage des valeurs d'égalité, de liberté, de solidarité pour préparer des citoyennes et citoyens capables de participer à la gestion démocratique de la société;
- › développer l'ouverture à la diversité interculturelle et favoriser l'ouverture au pluralisme chez l'ensemble des citoyennes et citoyens;
- › réaliser la qualification nécessaire à l'entrée et à la progression dans les métiers et professions.⁷

L'accessibilité à l'éducation s'est grandement améliorée depuis les réformes réalisées dans le sillage du Rapport Parent. Au début des années 1960, 40 % des enfants ne complétaient pas leur cours primaire. À peine 50 % des élèves accédaient aux études secondaires, 14 % obtenaient un diplôme d'études collégiales et 5 % un diplôme universitaire. Aujourd'hui, 70 % acquièrent leur diplôme d'études secondaires dans le secteur jeune, 40 % obtiennent un diplôme d'études collégiales et 25 % un diplôme universitaire.⁸

Avec le tournant néolibéral, le sous-financement de l'éducation publique a touché tous les ordres d'enseignement, du préscolaire à l'université. Les conditions d'enseignement se sont détériorées, l'accessibilité est menacée et la réussite éducative est compromise.

Les différents gouvernements du Québec ont subordonné l'éducation à une logique marchande très souvent en rupture avec les orientations proposées par le personnel enseignant et l'ensemble des participant-es aux États généraux de l'éducation de 1996. *On sacrifie souvent la formation générale des citoyennes et des citoyens à l'acquisition de compétences à court terme pour satisfaire aux besoins immédiats des entreprises.*⁸ Au primaire, on intègre déjà une dimension d'initiation à l'entrepreneuriat. Cette logique est plus présente dans l'enseignement professionnel ou collégial et imprègne maintenant l'enseignement universitaire, même si son impact y est inégal. À l'heure de la globalisation de l'économie, le système d'éducation est soumis à la logique de la concurrence. L'éducation tend ainsi à perdre son sens d'acquisition de connaissances, d'une culture commune et d'une conscience sociale éclairée pour être plus étroitement soumise aux exigences de valorisation du capital.

Nos débats doivent éclairer les grands enjeux qui traversent actuellement l'éducation et mener à l'élaboration de propositions permettant de mettre en œuvre les missions éducatives que nous visons pour rendre l'école plus juste, plus égalitaire et plus démocratique.

Notes

2.1 La conception marchande de l'école comme bien privé

A. Concurrence entre les écoles – Impact sur l'organisation scolaire et la réussite des élèves

Au Québec, le secteur des écoles privées a connu une croissance. *Les établissements d'enseignement privé rassemblent 7 % des élèves du primaire et environ 19 % des élèves du secteur des jeunes du secondaire.*⁹ Ce taux est plus élevé dans la région de Montréal. Le réseau des écoles privées mobilise majoritairement les enfants de familles nanties, notamment parce qu'il sélectionne par l'argent et en exigeant à l'entrée des résultats au-dessus de la moyenne. Au Québec, les écoles privées sont financées à hauteur de 60 % par les fonds publics.

La croissance du secteur privé soutenue par l'État a un impact important sur la population et sur l'organisation scolaire du secteur public. Une concurrence féroce au recrutement des élèves, amorcée par le secteur privé, s'est généralisée à l'ensemble du secteur public, collèges et universités compris, avec des effets importants sur la clientèle des écoles du secteur public. Dans certaines écoles, on retrouve une concentration des meilleurs élèves et la multiplication de projets pédagogiques sélectifs, dans les autres, les élèves les moins performants. Ceci tend à consolider une éducation à deux vitesses. De plus, l'intégration d'élèves en difficulté d'apprentissage dans les classes régulières, sans le soutien requis, conduit à des conditions d'apprentissage difficiles pour la majorité des élèves et place le personnel enseignant dans des conditions souvent insoutenables. Comme l'écrivait la Commission des États généraux de l'éducation dans son rapport final: *la préoccupation à l'égard de l'égalité des chances a cédé le pas à l'élitisme (...) avec ses pratiques de sélection créant sa minorité d'élus et son contingent d'exclus.*⁸ Il nous faut maintenant passer d'une logique de concurrence à une logique de coopération pour améliorer la qualité de l'éducation et la réussite du plus grand nombre.

2.1.1 Faut-il ouvrir les projets pédagogiques particuliers à tous les élèves et bannir les projets à recrutement sélectif ?

2.1.2 Comment favoriser une structure éducative et une organisation de l'enseignement qui privilégient la mixité des performances scolaires ?

B. Diversité et pluralisme croissant : lutte contre l'exclusion et pour l'égalité au sein du système scolaire

Les enfants issus de l'immigration deviennent une composante importante de la population scolaire, particulièrement à Montréal. Déjà, plus de la moitié de la population des écoles publiques de l'île de Montréal en est issue; elle se retrouve souvent dans les écoles publiques des milieux pauvres. Parmi les communautés noires, seulement 51 % des jeunes obtiennent un diplôme d'études secondaires¹⁰. L'obtention de diplômes d'études collégiales et l'accession à l'université sont encore beaucoup plus faibles chez les minorités visibles.

L'affaiblissement de la mixité sociale et la concentration des élèves les moins performants dans certaines écoles ou dans certaines classes sont des réalités vécues par l'ensemble des élèves du Québec. Lorsque appliquées aux minorités visibles, ces formes de ségrégation prennent une dimension d'exclusion ethnique qui ne favorise pas l'intégration. Cela peut encourager un repli et le développement de la discrimination raciale, ethnique et religieuse chez les jeunes.

2.1.3 Comment favoriser l'intégration sociale et l'harmonie interculturelle tant dans l'école (alternative, régulière ou à projet spécial) que dans les classes ?

2.1.4 Comment sensibiliser l'ensemble des jeunes à la diversité ethnique ? à la réalité et aux droits des nations autochtones ?

2.1.5 Quel soutien apporter aux enfants défavorisé-es et/ou immigrant-es pour amorcer leur scolarisation dans les meilleures conditions ?

C. Une laïcité scolaire à définir.

La laïcité peine à s'imposer au Québec. Définie d'abord par la neutralité de l'État ou comme la séparation de l'Église et de l'État, elle est l'objet d'un large débat dans la société, y compris dans le milieu scolaire. Le programme d'éthique et culture religieuse lie l'éthique à la religion et invite à poser la problématique de l'interculturalisme essentiellement à partir de l'expérience religieuse.

2.1.6 Comment soutenir le cheminement éthique et philosophique des élèves sans restreindre ces questions à la dimension religieuse ? Comment permettre une telle formation laïque ?

2.2 Marchandisation du savoir dans les études supérieures (*collèges et universités*)

Le réseau des cégeps a permis d'atteindre un des taux les plus élevés de scolarisation postsecondaire au monde. La cohabitation de la formation générale et de l'enseignement technique, de même que les cours de tronc commun, assurent cette réussite. On est loin d'une formation étroitement réduite à une logique d'employabilité. Cela souligne l'importance de maintenir une formation générale commune.

Mais la croissance fulgurante des attestations d'études collégiales, conjuguée à une plus grande décentralisation de l'offre de formation, accentuée le « virage main-d'œuvre » des cégeps, génère une concurrence entre institutions, une culture affairiste. Dans la même foulée, la cohabitation des secteurs préuniversitaire et professionnel est régulièrement remise en question, de même que les cours du tronc commun.

L'État doit également soutenir, de façon beaucoup plus déterminée, la persévérance et la réussite scolaires au collégial en accroissant les ressources enseignantes, professionnelles et de soutien pour assurer un encadrement pédagogique plus adéquat, en diminuant le ratio étudiants-enseignant ainsi que le nombre de préparations multiples et en augmentant les services complémentaires.¹¹

Quant à l'université : *de lieu d'enseignement supérieur, de lieu institutionnel de débat et de réflexion commune, les universités deviennent de vastes laboratoires de recherche et de développement au service des entreprises, et ce, au détriment de la formation générale et des connaissances fondamentales.*⁸ Au même moment son financement public diminue, et les intérêts liés au monde des affaires acquièrent de plus en plus de pouvoir dans le contrôle de ses orientations. Cela conduit l'université à se concentrer sur la production de savoirs rentabilisables, au mépris de l'enseignement lui-même et de la recherche indépendante, et à se lancer dans un recrutement intensif des « clientèles étudiantes », notamment en multipliant les programmes. Parallèlement, le nombre de professeurs stagne, d'où un véritable risque de détérioration de la qualité de l'enseignement.

D'autre part, l'État planifie une hausse des frais de scolarité de 30 % répartie sur cinq ans. Cela limitera l'accès à l'université pour de nombreux étudiant-es, particulièrement ceux et celles provenant des couches les plus défavorisées de la population, sans compter les dépenses de ceux et celles qui doivent quitter leur famille faute d'accès aux études universitaires dans leur région.

2.2.1 Comment préserver et soutenir la mission fondamentale des cégeps et de l'université ? Comment empêcher l'affaiblissement de la recherche fondamentale et la dérive vers la production des seules connaissances rentabilisables ?

2.2.2 Quels mécanismes démocratiques instaurer pour placer les communautés collégiales et universitaires au centre du contrôle de leur institution afin de garantir leur liberté académique tout en assurant leur responsabilité devant l'ensemble de la collectivité ?

2.2.3 Quels principes devraient guider le financement des institutions collégiales et universitaires ?

Notes

2.3 La formation continue offerte par le système scolaire ou par les organismes d'éducation populaire

A. La formation générale des adultes (formation de base, francisation et autres programmes)

Au Québec, environ 200 000 personnes seraient incapables de lire ou d'écrire alors que 600 000 n'ont pas atteint la troisième secondaire et sont considérées comme des analphabètes fonctionnels, (éprouvent de sérieuses difficultés à se débrouiller avec les écrits simples). Plus d'un million n'ont pas le diplôme d'études secondaires ou son équivalent, norme faisant preuve d'une scolarisation de base. À peine un peu plus de 2 % des analphabètes suivent une formation, et une partie de la population immigrante doit combiner en même temps ses efforts de francisation.

L'éducation des adultes est à la fois la conséquence d'une citoyenneté active et la condition d'une pleine et entière participation à la vie de la société¹². Dans la société que nous voulons, nous devrions avoir accès à l'éducation des adultes durant toute notre vie, tant pour nous recycler professionnellement que pour notre développement citoyen et personnel. Mais la logique néolibérale a mis l'accent essentiellement sur l'employabilité des adultes, écartant une bonne partie de la mission plus large de l'éducation des adultes.

2.3.1 Quel objectif donner à la formation générale des adultes À la formation professionnelle ? Devrait-on accorder une place aux formations courtes tournées vers l'emploi ?

2.3.2 Comment alphabétiser une partie plus importante de la population québécoise ?

2.3.3 Comment favoriser la reconnaissance des acquis et des diplômes autant pour les personnes d'immigration récente que pour d'autres travailleuses et travailleurs ?

2.3.4 Comment répondre aux besoins particuliers des femmes faisant un retour aux études après avoir effectué des tâches domestiques et prodigué des soins aux proches ?

2.3.5 Comment soutenir l'accès aux études de personnes ayant des charges familiales ou domestiques ?

B. La formation professionnelle, technique

Malgré un taux de décrochage élevé, un faible nombre d'élèves de moins de 20 ans sont en formation professionnelle et technique. De plus, la majorité de ces programmes sont des ghettos féminins et masculins et les préjugés sociaux limitent les possibilités des personnes qui veulent évoluer dans les métiers non traditionnels.

Plusieurs facteurs limitent l'accès à la formation professionnelle et technique (offre limitée de programmes en région, système inadéquat de prêts et bourses, de garderies, de reconnaissance des acquis, fermeture de programme en région, etc.) nuisant ainsi à la possibilité d'obtenir un diplôme.

Sous la pression du monde des affaires et des objectifs d'employabilité à court terme du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, la multiplication des formations courtes limite souvent les élèves à des secteurs restreints du monde du travail. Au Canada, c'est au Québec que les entreprises sont les moins actives quant au soutien à la formation de leur personnel (offre de stage et formation). Elles tendent plutôt à offrir le perfectionnement aux personnes les plus diplômées.

Or, la base de calcul pour financer ces programmes conduit à un sous-financement qui engendre une offre de formation restreinte, à coût important pour les étudiants, et pour les enseignants des conditions de travail qui ne correspondent pas aux besoins des étudiants en termes d'aide à la réussite. (Par exemple, les enseignants sont payés à l'heure de cours donné, sans compter le temps de préparation ni de suivi).

2.3.6 Comment valoriser la formation professionnelle et technique ?

2.3.7 Comment améliorer l'accessibilité et la qualité d'une formation continue qui ne soit pas trop étroitement liée à des besoins spécifiques d'une entreprise ?

Notes

C. L'éducation populaire autonome

L'éducation populaire autonome, c'est *l'ensemble des démarches d'apprentissage et de réflexion critique par lesquelles des citoyens et citoyennes mènent collectivement des actions qui amènent une prise de conscience individuelle et collective au sujet de leurs conditions de vie ou de travail, et qui vise à court, moyen ou long terme, une transformation sociale, économique, culturelle et politique de leur milieu.*¹³

Pour un parti des urnes et de la rue comme Québec solidaire, il est fondamental de soutenir et de favoriser l'émergence et le développement de mouvements sociaux forts, diversifiés, indépendants et combatifs. Or, l'éducation populaire autonome est justement un moteur central à la mise en place de tels mouvements sociaux. Elle est toutefois peu connue de la population, mal reconnue par le gouvernement et de moins en moins pratiquée par les organisations (communautaires, étudiantes, syndicales, etc.). Sont en cause le sous-financement public des organisations communautaires et leur rôle grandissant de sous-traitantes de l'État en matière de services publics, l'abandon du syndicalisme de combat par une large frange du milieu syndical et le déficit démocratique trop présent dans de nombreuses organisations communautaires, syndicales ou étudiantes. De plus, les difficultés économiques des médias indépendants et communautaires sont souvent l'effet de pratiques et de pensée alternatives qui leur nuisent auprès des bailleurs de fonds.

Favoriser l'éducation populaire autonome, c'est favoriser l'élargissement des espaces démocratiques, une citoyenneté adulte critique, informée et intéressée par les grands débats publics.

2.3.8 Comment favoriser le développement des pratiques d'éducation populaire autonome ?

2.3.8.1 Comment soutenir les organisations et les initiatives citoyennes qui relèvent d'une démarche d'éducation populaire autonome ?

2.3.8.2 Comment définir le rôle de Québec solidaire dans l'éducation populaire ?

2.4 Gestion des institutions scolaires

Nos gouvernements et nos administrateurs parlent maintenant, dans le secteur de l'éducation, de « reddition de comptes, d'efficacité, de rendement, de productivité, d'obligation de résultats », bref tout le langage néolibéral du monde des affaires. Les écoles, collèges et universités sont placés en concurrence les uns avec les autres. La décentralisation remet aux administrateurs locaux ou régionaux la gestion des coupures. Le personnel enseignant et professionnel est maintenu pour une bonne part dans la précarité. De plus, *20 % des jeunes enseignantes et enseignants quittent la profession dans les cinq premières années, ce qui est environ trois fois plus élevé que pour l'ensemble des corps d'emploi de la fonction publique.*¹⁴

Au post-secondaire, le gouvernement tend à imposer un modèle de gouvernance issu du privé, qui donne toute la place à des personnes extérieures plutôt qu'à la communauté enseignante elle-même.

2.4.1 Comment accroître le pouvoir du personnel, des étudiant-es, des parents et de la population, tant sur les grandes orientations ministérielles que sur celles des différents établissements ?

2.4.2 Comment revaloriser la fonction enseignante et le personnel de l'éducation dans notre société ?

2.4.3 Comment préparer les jeunes enseignant-es à l'entrée dans la profession et favoriser leur intégration ?

3. Comment assurer le droit à la santé et à des conditions de vie saines ?

La santé, c'est plus que l'absence de maladie. D'ailleurs, selon la *Loi*, notre régime public de services de santé et de services sociaux a pour but le maintien et l'amélioration de la capacité physique, psychique et sociale des personnes d'agir dans leur milieu et d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer d'une manière acceptable pour elles-mêmes et pour les groupes dont elles font partie¹⁵. De plus la santé est un droit, et non un privilège⁴.

C'est dans cette optique que Québec solidaire souhaite développer son programme concernant la santé, les conditions de vie et les services sociaux. Trois grands enjeux se démarquent :

- 3.1 Quelles mesures devons-nous prendre pour conserver et étendre le caractère public de nos services et freiner l'intrusion du secteur privé ?
- 3.2 Comment améliorer la santé tout en contrôlant les coûts ?
- 3.3 Si la santé est plus que l'absence de maladie, comment donner une place prépondérante à la promotion de la santé et à la prévention ?

3.1 Un système de soins public et gratuit pour toutes et tous

Avant l'avènement de l'assurance maladie, les problèmes de santé étaient la cause la plus fréquente de l'endettement au Québec. Depuis, non seulement la santé s'est beaucoup améliorée, mais les inégalités en santé ont diminué : une victoire pour l'équité, la justice sociale, l'accessibilité et l'universalité. Toutefois les partisans de la privatisation (économistes de service, ministres de la santé et des services sociaux, médias) nous répètent que les coûts du système ont augmenté au cours des dernières décennies, et que c'est inquiétant. En réalité, nos gouvernements successifs ont sous financé le système parce qu'ils ont accepté la réduction des transferts fédéraux de 1996 à 2002 et réduit les impôts des mieux nantis. Ils ont ainsi ouvert la porte à une privatisation graduelle des services, prétendant les rendre plus efficaces ou alléger les finances publiques. Pourtant, aujourd'hui le système est en panne : l'accès aux services est de plus en plus difficile, les listes d'attente sont toujours là, il y a pénurie de médecins et d'infirmières, les services de soutien à domicile ne fournissent pas, etc. Les femmes sont les plus touchées par ces difficultés, que ce soit comme travailleuses, utilisatrices ou proches aidantes. Cette situation résulte de choix politiques qui ont compromis les principes fondamentaux du système. Ainsi, le gouvernement tente d'imposer des modalités de financement qui sont inéquitables et régressives en faisant payer les utilisateurs (ticket modérateur) ou en instaurant une « contribution santé » comme dans le budget 2010. Pourtant, d'autres choix sont possibles. Québec solidaire souhaite remettre au

cœur du système les principes et valeurs qui ont soutenu son développement.

- 3.1.1 **Comment maintenir un système public de soins de santé et de services sociaux et assurer à tous et toutes le droit à la santé ?**
- 3.1.2 **Quel rôle le citoyen, la citoyenne, peut-il ou elle y jouer ? Comment assurer une réelle participation citoyenne dans l'orientation du système, la définition de ses priorités et l'évaluation des services ?**
- 3.1.3 **Quel est le rôle des travailleurs et des travailleuses de ces secteurs dans l'organisation et la gestion des services ? dans leur évaluation ? Quel est le rôle des divers ordres professionnels concernés ? Quel est le rôle des syndicats ? des organismes communautaires ?**

3.2 De véritables moyens d'améliorer la santé tout en contrôlant les coûts

Contrairement à ce que plusieurs veulent nous laisser croire, c'est surtout le coût des médicaments qui est responsable de l'augmentation des dépenses. Ainsi entre 1985 et 2009, les coûts de tous les médicaments ont augmenté de 7 milliards (en dollars constants) alors que les dépenses totales en santé ont augmenté de 28 milliards de dollars¹⁶. Cette hausse est donc responsable de 25 % de la hausse des coûts depuis 1985. Quant aux médicaments prescrits, leur coût représentait 6 % des dépenses de santé en 1985 et 18 % en 2009, soit trois fois plus¹⁶. Pourtant, les coûts attribués aux hôpitaux ont plutôt diminué depuis 10 ans, et ceux attribués aux médecins et aux autres professionnels – surtout des femmes – sont sensiblement les mêmes^{17,18}. Quant au vieillissement de la population, il n'est responsable que pour une faible part de l'augmentation des coûts¹⁹. Ce n'est pas en privatisant des parties du système que l'on pourra contrer cette augmentation du coût des médicaments et améliorer la santé. Des pistes prometteuses ont été identifiées par divers groupes, y compris par des chercheurs et par le Commissaire à la santé et au bien-être^{20, 20, 21, 22, 23, 24}. Toutes proposent de favoriser une action centrée d'abord sur la santé des populations locales et sur des services appropriés et adaptés à leurs besoins et ensuite, si nécessaire, de réformer des structures pour soutenir ces services; et non l'inverse. Par exemple :

- › s'assurer de la pertinence des services utilisés par la population dans tout le réseau – il ne sert à rien d'augmenter l'accès à des services inappropriés;
- › adapter la prestation des soins à la complexité réelle de la condition des personnes; ainsi pour assurer aux personnes âgées fragiles l'accès à des soins appropriés et efficaces et leur permettre de vivre dans la communauté le plus longtemps possible, il faut (a) intégrer les

3.3 Promouvoir la santé pour améliorer la qualité de vie

Ce qui influence le plus la santé c'est non seulement, ni surtout, le système de soins et l'hérédité, mais plutôt les conditions dans lesquelles les individus naissent, grandissent, vivent, travaillent et vieillissent^{25, 26, 27, 28}. Ce sont les « déterminants sociaux de la santé ». Qu'il s'agisse d'environnement physique (environnement bâti, environnement alimentaire, de travail, qualité de l'eau, de l'air...) ou d'environnement social (milieu de travail, voisinage, amis, famille...), la nature de ces environnements influence les conditions matérielles, le soutien psychosocial et les schémas comportementaux ou habitudes de vie. Ces influences ne sont pas les mêmes pour tous les groupes et rendent les personnes plus ou moins vulnérables aux problèmes de santé. C'est sur cette compréhension que s'appuie la « promotion de la santé ».

Réduire la pauvreté ne suffit plus. Il faut aussi réduire les inégalités sociales, soit l'ampleur trop grande des différences matérielles entre les personnes à l'intérieur de la société. Ce qui importe, c'est où chacun-e se situe par rapport aux autres. À pratiquement tous les niveaux de l'échelle sociale, il est préférable de vivre dans une société plus égalitaire. Réduire les écarts dans les différences de revenus a certes une plus grande répercussion chez les plus pauvres, mais cela améliorera la santé et la qualité de vie pour tous et toutes.

À leur tour, les conditions dans lesquelles les gens vivent et meurent dépendent de forces politiques, sociales et économiques. Aussi, la « promotion de la santé » va-t-elle bien au-delà de la prévention. Promouvoir la santé c'est rendre les individus et les communautés capables d'agir sur les facteurs qui influencent le plus leur santé. Ensemble, les autres ministères ont un impact bien plus déterminant sur la santé des Québécois-es que le ministère de la Santé. C'est pourquoi, sans une volonté politique forte, ce dernier ne peut exercer son pouvoir d'influencer les autres secteurs en faveur de la santé. La promotion demeure d'ailleurs le parent pauvre du système de la Santé et des Services sociaux avec 3,9 % de son budget destiné à la santé publique, soit (a) programmes de prévention et de promotion de la santé; et (b) promotion et amélioration de la santé et de la sécurité en milieu de travail. Il s'agit même d'une diminution par rapport à 2001 alors qu'elle atteignait 4,5 %¹⁸.

En parallèle, ne sont pas considérés « médicalement requis » des services tels que ceux de dentisterie, nutrition, ergothérapie, physiothérapie, psychothérapie, etc. Une couverture publique limitée aux services médicaux et hospitaliers ne correspond plus aux besoins de la population, ni au consensus actuel sur le rôle clé des déterminants sociaux pour atteindre et maintenir la santé.

- 3.3.1 Quels seraient les meilleurs moyens de renforcer la promotion et la prévention ? Comment rendre les environnements de vie plus favorables à la santé ? Comment faciliter l'adoption d'habitudes de vie plus saines ?**
- 3.3.2 Comment assurer que les différents ministères travaillent de manière concertée pour agir efficacement sur les déterminants sociaux de la santé qui ne relèvent pas du ministère de la Santé et des Services sociaux ? Comment agir en amont des problèmes, et ce, de façon holistique ?**
- 3.3.3 Comment encourager les pratiques médicales qui favorisent la promotion de la santé plutôt que celles qui se limitent au traitement des symptômes et de la maladie ? Devrait-on par exemple revoir le mode de rémunération des médecins ?**
- 3.3.4 Quels services devraient être considérés comme « médicalement requis » de façon à être couverts par le système ? Devrait-on inclure d'autres services considérés aujourd'hui comme plutôt préventifs ? Si oui lesquels ?**

Notes

4. Comment mettre en oeuvre une culture solidaire ? - Vers une véritable liberté d'expression

*La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances*²⁹.

Nous voulons réfléchir à plusieurs aspects de la culture, et à la façon dont ils sont influencés par les pouvoirs publics, les acteurs économiques, les mouvements sociaux, etc. Influencer la culture, ça peut avoir un effet sur le goût que les gens ont de se mobiliser pour des causes qu'ils trouvent importantes, et ça peut avoir aussi un effet sur le genre de causes qu'ils choisissent de défendre. Influencer la culture, ça peut toucher à la place et au rôle des artistes et de leurs oeuvres dans la société. Influencer la culture, ça peut élargir ou restreindre la prise de parole et la liberté d'expression, l'accès à l'information, la circulation des idées et, ultimement, le pouvoir démocratique. D'où la question d'ensemble :

4.0.1 Une culture de masse qui sert de relais aux idées néolibérales (et influence la production des oeuvres en tout genre) **peut-elle être une culture solidaire, compatible avec la liberté d'expression et le pouvoir démocratique ?**

4.1 La culture en tant que milieu : pédagogie, identité, intégration

Toute personne grandit et évolue dans un milieu culturel qui influence sa manière d'être au monde, et contribue à orienter ses valeurs et ses actions. Toute culture enseigne donc quelque chose.

Parmi les éléments qui composent un milieu culturel, il y a la culture *issue du peuple* [la culture populaire], *qui s'est élaborée au cours des siècles et qui propose un ensemble complexe de réponses à la question « comment vivre ? »*³⁰; il y a le patrimoine bâti et le paysage, et l'ensemble des images, sons, objets, idées, événements, et des oeuvres (artistiques ou non) avec lesquels nous sommes en contact directement ou par médias interposés; il y a l'emprise mondiale de la culture de convergence véhiculée par l'anglais, langue de la mondialisation néolibérale. La façon dont se combinent pour nous ces éléments détermine notre identité comme individus et notre intégration à la collectivité. La façon dont se combinent ces éléments dans une société contribue aussi à la façon dont se vivent les rapports entre majorité et minorités et les rapports entre les hommes et les femmes.

Au Québec, l'Église a longtemps exercé une influence dominante sur notre culture. En réaction, nous avons accueilli la modernité à bras ouverts, ce qui a fait de nous des proies faciles pour les « industries culturelles ». Or la culture de masse fabriquée par ces promoteurs livre une concurrence féroce à tout ce qui fait l'originalité des cultures locales. Voilà une véritable menace qui pèse sur l'identité québécoise. Réactualiser et réaffirmer cette identité tout en l'ouvrant à la diversité des apports, à commencer par ceux des nations autochtones et de la minorité anglo-québécoise, pour contrer l'effet écrasant de la culture de masse : voilà le défi qui se pose à nous.

Notes

4.1.1 Quels rôles devraient jouer l'État, les municipalités et les citoyen-nes pour définir, maintenir ou transformer le milieu culturel ambiant, notamment en ce qui concerne :

- 4.1.1.1 la protection du patrimoine ?
- 4.1.1.2 l'urbanisme ?
- 4.1.1.3 l'aménagement du territoire ?

4.1.2 Quelle culture publique commune pour le Québec ?

- 4.1.2.1 Devrait-on reconnaître, ou définir, une culture publique commune, un certain nombre d'éléments (langue française, valeurs, connaissances historiques et culturelles, etc.) qui réuniraient les différents groupes de la société ?
- 4.1.2.2 Devrait-on mettre l'accent sur le caractère pluriel de la culture commune ?
- 4.1.2.3 Comment transmettre et enseigner cette culture sans la réduire ni lui mettre de frontières ?

4.1.3 Comment la culture peut-elle être porteuse des valeurs fondatrices de Québec solidaire, et notamment de l'égalité entre les femmes et les hommes ?

4.1.4 Quelle place pour la publicité commercialeⁱ dans le Québec que nous voulons ? devrait-on par exemple :

- 4.1.4.1 l'encadrer par des lois plus strictes ?
- 4.1.4.2 outiller la population face aux stratégies de marketing ?
- 4.1.4.3 éliminer les affichages publicitaires et les remplacer par des lieux d'information publique et de diffusion culturelle ?

4.2 La culture en français : affirmation, langue commune et diversité culturelle

Il est déjà acquis dans le programme de Québec solidaire (Enjeu 1) que le français est la langue commune sur l'ensemble du territoire du Québec. Cependant, notre situation géographique et historique fait du peuple québécois une nation minoritaire sur un continent anglophone. L'usage de la langue anglaise est aussi véhiculé par une industrie culturelle de masse qui envahit nos vies et modifie notre propre compréhension de nous-mêmes.

À l'échelle internationale, la globalisation des marchés ne cesse d'accroître la place de l'anglais comme langue de communication, et aussi comme langue de consommation culturelle (cinéma, musique...). Nos artistes désireux de percer à l'étranger ne peuvent pas toujours s'en passer. En parallèle, la connaissance de l'anglais est une condition d'embauche ou un atout important dans beaucoup de milieux de travail, de sorte que l'anglais est perçu comme symbole de réussite sociale. D'autre part, le Québec n'a jamais accueilli autant de nouvelles et nouveaux arrivant-es. L'attrait du français n'est pas un acquis pour bon nombre de ces gens.

En 2006, 49,8 % des Montréalais avaient le français comme langue maternelle (79,6 % à l'échelle du Québec) et le français était la principale langue de travail dans 64,8 % des cas (le Québec : 92,6 %) ³¹. C'est dans ce contexte que nous sommes appelés à affirmer la place du français, langue commune des Québécois de toutes origines.

4.2.1 Par quelles mesures constructives peut-on valoriser la langue française et promouvoir la fierté de parler français ?

- 4.2.1.1 Devrait-on instaurer un programme de promotion, insistant sur le caractère spécifique de la langue française et sur l'avantage de parler français ?
- 4.2.1.2 Devrait-on modifier les programmes scolaires pour y intégrer l'accès obligatoire à la culture québécoise ?
- 4.2.1.3 Devrait-on utiliser la publicité dans les médias pour inciter la population québécoise à respecter la langue française au Québec ?

ⁱ Les contributions reçues au sujet de la publicité dans le cadre de l'Enjeu 2 pourront être consultées sur le site programme. quebecsolidaire.net et seront prises en compte.

4.3 La culture que l'on crée : réapproprier, démocratiser, décentraliser

Toute personne a un potentiel créateur qui s'exprime de diverses façons, non seulement dans les arts, mais dans toutes les sphères où l'imagination créatrice et l'innovation sont mises de l'avant. Cependant, notre société de consommation incite plutôt à la passivité qu'à la créativité. Investir l'espace public permettrait de renouer le lien social et favoriserait la mobilisation citoyenne participative et créative

Dans un Québec de gauche, démocratiser l'art, c'est créer les conditions favorables à la réappropriation de la créativité de l'ensemble des citoyen-nes. C'est aussi reconnaître et soutenir les arts alternatifs et les artistes émergents. Démocratiser la culture, c'est aussi donner à tous et toutes un plus large accès aux oeuvres.

Démocratiser la culture, enfin, c'est favoriser la diversité artistique et culturelle qui crée un monde riche et varié. La culture dans cette perspective doit faire preuve d'autant de vitalité que possible dans tous les quartiers et toutes les régions du Québec, lieux de création et non pas seulement de diffusion artistique.

4.3.1 Comment favoriser le développement du potentiel créateur de chacun-e ?

- 4.3.1.1 Devrait-on favoriser l'investissement de l'espace public par les citoyen-nes et encourager les pratiques culturelles et artistiques au sein de cet espace ?
- 4.3.1.2 Devrait-on encourager la création collective, l'improvisation et l'expression artistique dans la formation générale au primaire, secondaire et/ou au niveau collégial ?
- 4.3.1.3 Devrait-on soutenir financièrement les créateurs émergents, les arts de la rue ainsi que les pratiques artistiques alternatives ?

4.3.2 Dans une perspective de démocratisation de la culture, quel rôle devrait jouer l'État dans la production et la diffusion culturelles, bref dans la démocratisation de l'art ?

- 4.3.2.1 Devrait-il, par exemple :
 - › être le maître d'oeuvre de l'encouragement aux arts et aux lettres (comme en France, ou dans le Québec des des années 1960 à 1980) ?
 - › encourager « à distance du pouvoir », sans diriger (ex. soutien financier attribué par un Conseil des arts, comme au Canada) ?
 - › faciliter la vie des organismes culturels par des politiques fiscales ou législatives tout en laissant toute l'initiative au niveau local ou régional (comme aux États-Unis) ?
 - › Dictier les orientations culturelles tout en confiant à un conseil des arts le soutien aux artistes (modèle québécois depuis 1992) ?
- 4.3.2.2 Comment favoriser le développement artistique et culturel ? Devrait-on le faire selon de nouvelles règles de financement ? en partenariat avec le privé ? selon un modèle coopératif ? ou selon un autre modèle ?
- 4.3.2.3 Dans une perspective de démocratisation de la culture, comment devrait-on financer les activités culturelles et les événements artistiques ?
- 4.3.2.4 Quelle place pour le soutien aux industries culturelles dans la démocratisation de l'art ?

4.3.3 Comment décentraliser le travail de création, de production et de diffusion de la culture en faveur des communautés locales et des régions ?

- 4.3.3.1 Devrait-on décentraliser la majeure partie du budget du ministère de la Culture ainsi que ses instances décisionnelles ?
- 4.3.3.2 Devrait-on encourager la production locale à l'aide de subventions directement gérées par les communautés locales et les organismes culturels régionaux ?

4.3.3.3 Comment favoriser l'adhésion et la participation des citoyen-nes aux différents processus d'orientation de la culture localement ?

4.4 La culture dans les médias : information et pouvoir

Dans sa configuration actuelle, la sphère médiatique québécoise ne permet pas aux citoyen-nes d'accéder à des informations et des divertissements variés en raison de la convergence des médias et de la primauté accordée au discours dominant. La convergence laisse le contrôle de l'information entre les mains de quelques puissants (Gesca/Power et Québecor). Il existe peu de solutions de remplacement à cette information uniforme et standardisée qui, en plus de servir les intérêts économiques dominants, reconduit des clichés et ne favorise pas la réflexion.

Une telle convergence entraîne la difficulté d'accéder aux moyens de production et de diffusion : la représentativité médiatique est donc nécessairement partielle et ne reflète pas la diversité des points de vue qui existent dans notre société. La publicité, en plus d'encourager la consommation excessive par des stratégies de manipulation, contrôle le contenu des ondes par le biais du financement dont dépendent les médias.

Comme conséquence ultime, la « société du spectacle » éloigne les citoyen-nes des débats de fond et des enjeux qui les concernent réellement. L'industrie du divertissement encourage plutôt la passivité, notamment par les phénomènes de télé-réalité ou d'avatars sur le web, qui valorisent la vie par procuration plutôt que la prise de contrôle sur sa propre vie. Les citoyen-nes sont perçus-es comme des spectateurs-consommateurs plutôt que comme des acteurs en mesure d'intervenir sur leur monde.

4.4.1 Comment limiter la concentration et le financement privé des médias ?

4.4.1.1 L'État devrait-il nationaliser les médias en tout ou en partie ? Légiférer pour limiter la concentration des médias ? Favoriser la formation de coopératives d'information ?

4.4.1.2 Devrait-on contrôler/bannir les commanditaires et la publicité dans les médias ?

4.4.1.3 Quelle place devrait-on accorder aux médias non-commerciaux ou alternatifs ?

4.4.2 Comment offrir des options médiatiques qui, tout en s'accordant à nos valeurs, seraient attrayantes pour le public ?

4.4.2.1 Devrait-on reconsidérer le contenu des ondes (part accordée au divertissement, à l'information, à la réflexion) ?

4.4.2.2 Devrait-on instaurer un code d'éthique pour encadrer davantage le contenu des ondes et éviter les dérapages ?

4.4.2.3 Devrait-on miser sur une plateforme médiatique (c'est-à-dire sur une offre télévisuelle, radiophonique, imprimée et virtuelle) de gauche ?

4.4.3 Comment rendre l'information et la culture également accessibles et abordables sur tout le territoire du Québec ?

4.4.4 Comment stimuler l'imagination, la participation et la mobilisation sociale des citoyen-nes dans et par le processus communicationnel ? Comment ramener les enjeux et débats sur la scène médiatique en proposant de l'information à la fois approfondie et accessible ?

4.5 La culture comme gagne-pain : pour un revenu décent

Quelque 119 000 personnes exercent une profession de la culture ou des communications^j au Québec. 30 % de ces personnes sont des travailleuses ou travailleurs autonomes. Cependant dans certains secteurs d'activité (artisanat, arts plastiques, arts de la scène), on trouve plus de 50 % de travail autonome, avec la précarité que cela suppose, et des revenus parfois sous le seuil de pauvreté, particulièrement chez les femmes. Le travail à temps partiel est plus répandu dans ces domaines que dans l'ensemble de la population active, et une proportion significative des artistes doivent occuper un emploi gagne-pain non lié à leur travail artistique pour vivre décemment.

Exercer un travail autonome, c'est n'avoir accès ni aux programmes de sécurité sociale (assurance-emploi, régime des rentes), ni à un système d'assurances collectives à coût abordable. C'est aussi être isolé-e au moment de négocier ses conditions de travail.

Une partie des revenus des créateurs ou créatrices provient de l'« exploitation économique » de leur œuvre, c'est-à-dire des redevances sur la vente d'exemplaires (livres, disques, photos, DVD), sur la diffusion, le téléchargement. Mais la question des droits d'auteur ne se limite pas à cet aspect économique. Elle concerne aussi la possibilité pour une créatrice ou un créateur d'accepter par avance que son œuvre soit modifiée pour les besoins du libre usage, ou de moduler la latitude qu'il ou elle accorde à cet effet (*copyleft*).

4.5.1 Comment aborder la question des droits d'auteur ?

- 4.5.1.1 Devrait-on renforcer la loi sur le droit d'auteur pour assurer aux créateurs une meilleure participation aux revenus générés par leurs oeuvres (ex. droit pour les artistes en arts visuels de profiter de l'augmentation de valeur de leur oeuvre lors d'une revente; redevances sur la vente d'appareils de duplication ou de téléchargement, au même titre que sur la vente de cassettes)
- 4.5.1.2 Devrait-on favoriser une plus libre circulation des biens culturels (dans l'esprit d'Open Source, par exemple) tout en assurant par ailleurs un revenu décent à tous les créateurs ?

4.5.2 Comment garantir un revenu décent à tous les travailleurs et travailleuses de la culture ? Devrait-on améliorer les conditions de travail de tous les travailleurs et travailleuses autonomes ou à statut précaire, et pour ce faire, devrait-on :

- 4.5.2.1 instaurer le revenu minimum garanti, le revenu de citoyenneté ? (cf section Justice sociale, question 1.2.2)
- 4.5.2.2 améliorer les conditions de travail de tous les travailleuses et travailleurs autonomes ou à statut précaire ? Si oui, comment ?
- 4.5.2.3 offrir des avantages spécifiques aux travailleurs et travailleuses de la culture, ou à certaines catégories de travail de la culture ? Si oui, lesquels ?

Notes

j Les professions de la culture ou des communications incluent bien sûr les arts, mais aussi des activités aussi variées que la bibliothéconomie, l'architecture, le design, le journalisme, la traduction, les techniques de l'audio-visuel, etc.

k La plateforme de QS prévoit d'« Élaborer un filet de sécurité sociale pour les travailleurs-euses autonomes ».

Notes

- 1 Pour plus d'information sur la fondation Chagnon, voir : <http://observatoirechagnon.blogspot.com/>
- 2 Québec solidaire, Déclaration de principes (fondation), 2006
- 3 Paul Bernard, <http://is.gd/BjwUxR>
- 4 Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels, disponible à : <http://www2.ohchr.org/french/law/cescr.htm> (15 janvier 2011)
- 5 <http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/October2010/24/c5381.html>
- 6 Manifeste de l'université québécoise. Pour une université libre, accessible, démocratique et publique, Table des partenaires universitaires, 2010, 8 pages. <http://www.universitequebecoise.org/wp-content/uploads/TPU-Manifest-long-low.pdf>
- 7 Déclaration de principes sur l'éducation, CSQ, adoptée au Congrès extraordinaire de la CEQ, février 1997, 16 pages. <http://www.csq.qc.net/sites/1673/documents/principes.pdf> 1997).
- 8 Manifeste Faire de l'éducation publique la priorité nationale du Québec, novembre 2008, 16 pages. <http://www.ccqca-csn.qc.ca/Documents/CCQCA/Documents/Memoires/Education/manifeste.pdf>
- 9 Indicateurs de l'éducation, Édition 2010, MELS, Gouvernement du Québec, page 12. http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/SICA/DRSI/IndicateursEducation2010_f.pdf
- 10 La réussite scolaire des jeunes des communautés noires au secondaire. Rapport final. Marie Mc Andrew, Jacques Ledent, Centre Métropolis du Québec. Immigration et métropole, CMQ-IM, no.39, Montréal, 2009, 81 pages. http://im.metropolis.net/frameset_f.html
- 11 Manifeste Faire de l'éducation publique la priorité nationale du Québec, novembre 2008, 16 pages. <http://www.ccqca-csn.qc.ca/Documents/CCQCA/Documents/Memoires/Education/manifeste.pdf>
- 12 *Éducation des Adultes et Développement*, numéro 49, 1997, pp. 279 - 286
- 13 Définition du Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec. MEPACQ. <http://www.mepacq.qc.ca/education-populaire-et-luttes-sociales/quelques-definitions/>
- 14 Cinq propositions pour assurer une éducation de qualité, juste et égalitaire, CSQ, août 2008, p.22. Voir note 7
- 15 Loi sur les services de santé et les services sociaux (à jour au 1er janvier 2011).
Dans : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=%2F%2FS_4_2%2FS4_2.htm
(consulté le 11 février 2011)
- 16 Dépenses en médicaments au Canada, de 1985 à 2009. Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) : Ottawa (Ont), 2010
- 17 Béland, F., A. Quesnel-Vallée, A.-P. Contandriopoulos et C. Cambourieu : Chapitre 1 - Les assurances privées en santé : l'exception canadienne ? pp 27 à 45 (38-39) dans Béland, F., A.P. Contandriopoulos, A. Quesnel-Vallée et L. Robert « Le privé dans la santé – Les discours et les faits ». Les Presses de l'Université de Montréal. 2008, 475 pages.
- 18 Béland, F., INFO-DÉPENSES - Bulletin d'information sur les dépenses de santé comparatives tant à l'échelle canadienne que sur le plan international, Direction générale adjointe aux ententes en gestion, Direction de la gestion intégrée de l'information, et Service du développement de l'information, Bulletin no 4, décembre 2010, ministère de la Santé et des Services sociaux : Québec, 69 pages (voir 11 à 13 et 45). <http://www.msss.gouv.qc.ca/statistiques/index.php> (consulté le 11 février 2011)
- 19 Quesnel-Vallée, A. et L. Soderstrom : Chapitre 2 - Le défi démographique du vieillissement : une menace pour le financement des services de santé ? :pp. 46 à 68 (64), dans idem à 17.
- 20 Béland, F., A.P. Contandriopoulos, A. Quesnel-Vallée et L. Robert : Conclusion - L'horizon des défis et des débats sur le privé en santé : de la continuité des valeurs au changement des pratiques. pp. 451 à 467, dans idem à 17.
- 21 Le commissaire à la santé et au bien-être, Rapport d'appréciation de la performance du système de santé et de services sociaux 2009 - construire sur les bases d'une première ligne de soins renouvelée : Revoir nos façons de faire pour mieux répondre aux besoins - En quelques mots, 2009, Ministère de la santé et des services sociaux, gouvernement du Québec : Québec. <http://www.csbe.gouv.qc.ca/index.php?id=324> (consulté le 11 février 2011)
- 22 Le commissaire à la santé et au bien-être, Rapport d'appréciation de la performance du système de santé et de services sociaux 2010 - volumes I, II, III et IV, 2010, Ministère de la santé et des services sociaux, gouvernement du Québec : Québec. <http://www.csbe.gouv.qc.ca/index.php?id=324> (consulté le 11 février 2011)
- 23 Cahier de formation Un régime d'assurance-médicaments public et universel et Pharma-Québec. 2011, 15 pages (sera mis en ligne avril 2011 sur le site de programme de QS).
- 24 Gagnon, M.-A. avec la collaboration de G. Hébert, Argumentaire économique pour un régime universel d'assurance-médicaments - Coûts et bénéfice d'une couverture publique pour tous, Centre canadien de politiques alternatives et Institut de recherche et d'informations socio-économiques. 2010, 92 pages.
- 25 Commission des Déterminants sociaux de la Santé, Comblent le fossé en une génération - Instaurer l'équité en santé en agissant sur les déterminants sociaux de la santé - Résumé du rapport analytique final, Organisation mondiale de la Santé : Genève, Suisse, 2008, :36 pages. http://whqlibdoc.who.int/hq/2008/WHO_IER_CSDH_08.1_fre.pdf (consulté le 15 janvier 2011)
- 26 Wilkinson, R. and K. Pickett, The Spirit Level - Why more equal societies almost always do better, ed. A. Lane London : Penguin Group, Penguin Books, 2009, 352 pages.
- 27 Agence de la santé publique du Canada. La santé de la population. Ottawa. : <http://www.phac-aspc.gc.ca/ph-sp/index-fra.php>.
(consulté le 11 février 2011)
- 28 Direction générale de la santé publique. Programme national de santé publique 2003-2012 (mise à jour 2008) 100 pages. Ministère de la Santé et des Services sociaux, Gouvernement du Québec. <http://is.gd/rmtHdg> (consulté le 11 février 2011)
- 29 UNESCO, *Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles*, Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico, 1982.
- 30 Bernard Émond in La perte et le lien – Entretiens sur le cinéma, la culture et la société, Médiaspaul 2009, p. 115.
- 31 D'après le recensement de 2006 de Statistiques Canada,

Et maintenant, contribuez :

Pour contribuer, remplissez ce formulaire et joignez-le à la contribution de votre cercle citoyen. Vous pouvez aussi le photocopier et le distribuer autour de vous. N'oubliez pas, les pistes de réflexion proposées dans ce cahier ne sont que des options possibles, dont le but est d'alimenter la réflexion et la discussion. Elles ne sont donc pas exhaustives, et ne s'excluent pas nécessairement l'une l'autre.

Toutes vos idées et propositions sont les bienvenues et contribueront à enrichir le débat.

NOM DU CERCLE

Courriel ou téléphone pour rejoindre le cercle

Nom Prénom Courriel ou téléphone MEMBRE DE QUÉBEC SOLIDAIRE

Nom Prénom Courriel ou téléphone MEMBRE DE QUÉBEC SOLIDAIRE

Nom Prénom Courriel ou téléphone MEMBRE DE QUÉBEC SOLIDAIRE

Thème

(en choisir un seul par formulaire et inscrire le numéro du sous-thème correspondant)

JUSTICE SOCIALE no : _____ ÉDUCATION no : _____ SANTÉ no : _____ CULTURE no : _____

Rappel : vos contributions ne doivent pas dépasser 800 mots incluant les explications et les propositions

Je deviens membre

J'adhère ou renouvelle mon adhésion pour : 1 an : 5 \$ 2 ans : 10 \$ 3 ans : 15 \$

Prénom Nom

Adresse App.

Ville Province Code postal

Téléphone (domicile) Téléphone (travail)

Femme

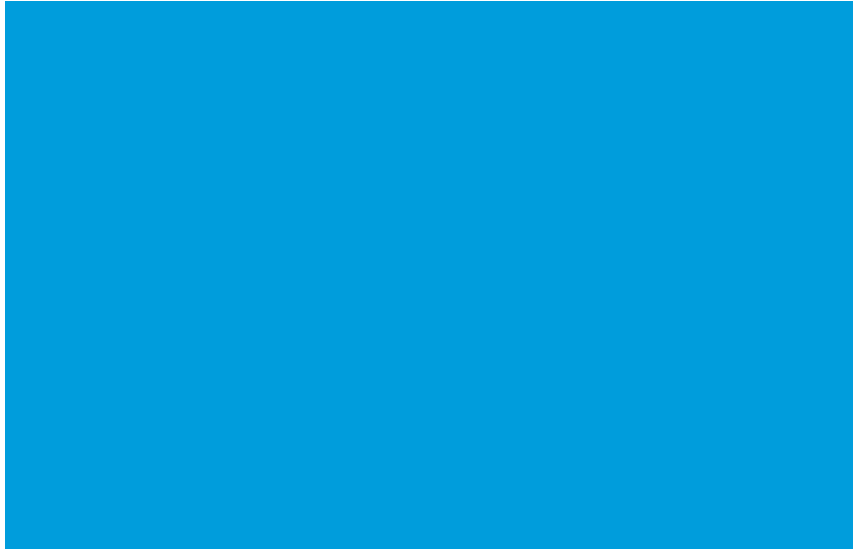
Homme Date de naissance Courriel

Paiement par : Comptant Chèque Visa Mastercard

Numéro de la carte Date d'expiration Signature Date

En complétant ce formulaire, je comprends que :

1. Je dois posséder la qualité d'électeur ou d'électrice pour faire un don.
2. Ma contribution doit être versée par moi-même (personne physique) et sur mes biens propres.
3. Je dois être titulaire de la carte de crédit utilisée et le titulaire principal de cette carte ne doit pas être une personne morale (compagnie, syndicat, etc.). De plus, ma contribution, incluant l'acquittement de tout solde dû sur ma carte à cet égard, ne peut faire l'objet d'un remboursement par un tiers.
4. Le total de mes contributions qui peuvent être versées au parti et à ses instances ne peut dépasser 3 000 \$ au cours d'une même année civile.
Sous réserve des conditions et règles établies par Revenu Québec, cette contribution peut donner lieu à un crédit d'impôt égal à 75 % des premiers 400 \$.
5. Seule ma contribution est comptabilisée dans le reçu officiel, et non le montant de mon adhésion (5 \$ par année).
6. Le montant de cette transaction sera inscrit sur le relevé de ma carte de crédit. Un reçu officiel me parviendra au début de l'an prochain.



Tél.: 514 278-9014 Téléc.: 514 270-4379 Sans frais: 1 866 278-9014